

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 27 FEVRIER 2019

Présents : Mme MINEAU Nadine, Maire, Mme GIRARD Yolande, Mr MOTARD Yannick, Mr MASSE Francis, Mme PELLETIER Françoise, Mr NOIRTAULT Patrice, Mr BESSEAU Patrick, Mr FADAT Pascal, Mr ARCOURT Julien, Mme FOUQUETEAU Laurence, Mme FERLAND Florence, Mme MASSE Emmanuelle, Monsieur NIVault Mathieu,

Absent : Mr GILBERT Jérôme ;

Secrétaire de Séance : Mr BESSEAU Patrick.

Madame Le Maire ouvre la séance, et rappelle au Conseil les délibérations prises lors de la précédente réunion.

Le Conseil approuve le compte rendu

A l'ordre du jour de cette séance, seront évoqués les points suivants :

Intervention de Mme GADREAU Annie, Secours Catholique

2019-09 Convention Bibliothèque

2019-10 Convention Marche Nordique

2019-11 Devis Vidéo

Devis pour Vase d'expansion pompe à chaleur,

2019-12 50 ans du Plan d'eau : Demande de subvention LEADER,

Préparation Budgétaire 2019

Questions diverses :

2019-13 Amortissement ORANGE

2019-14 Amortissement Balayeuse

2019-15 Protection sociale complémentaire

2019-16 Vente de fenêtres

2019-09 Convention Bibliothèque :

Mme le Maire soumet à l'Assemblée la convention de partenariat de lecture publique entre le Département des Deux-Sèvres et la Commune de VERRUYES ;

La Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres a plusieurs missions, dont celle d'animer le réseau des Bibliothèques.

Elle alimente la Bibliothèque de VERRUYES (Dépôt de livres par le médiabus.)

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention pour la période 2019-2021 ;

2019-10 Convention d'utilisation du Plan d'eau pour la pratique du « Longe Côte-Marche aquatique

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2019-06 et donne lecture de la convention préparée par la Fédération Française de randonnée.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette convention, et autorise Mme le Maire à la signer.

2019-11 Vidéo Surveillance

Lors de la dernière séance, suite aux derniers cambriolages, l'Assemblée avait émis le souhait d'une vidéo surveillance au Plan d'eau,.

Des informations ont été demandées, et une nouvelle offre et des informations sont présentées au Conseil.

La solution proposée est la suivante :

Abonnement mensuel : 101.50€ HT par mois,

Option contrat de maintenance : 17,90€ HT par mois.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, émet un avis favorable à cette proposition, et charge Mme le Maire de signer le devis.

Cette dépense sera prélevée sur le Budget Restaurant.

Réparation Pompe à chaleur

Un devis de réparation sur le vase d'expansion de la Pompe à chaleur est présenté au Conseil pour un montant de 754,55€ TTC. Décision reportée pour complément d'information.

2019-12 : 50 ans du Plan d'eau

La fête aura lieu le 18 Mai prochain. Une Commission travaille sur l'organisation de cette manifestation, et Mme le Maire présente un compte rendu :

- 2 affiches sont proposées : Décision et Edition de l'affiche retenue sous peu. (ou courant mars ?)
- Une demande de subvention peut être déposée concernant cette grande manifestation auprès du LEADER,
- Le Comité des Fêtes, qui souhaite en même temps célébrer les 50 ans de son Association, participe activement à cette manifestation : Ainsi, Les dépenses sont évaluées à 20.000€, et le Comité prendra à sa charge le Concert, le Feu d'Artifice, la Restauration et le gardiennage, soit 6000€
- La Collectivité financera Idéosphère, le Carug , l'Animation faite par Mr PACHER, les photos, la Communication etc.. Pour l'ensemble de ces dépenses, le Conseil émet un avis favorable à la constitution d'un dossier de demande de subvention, et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour le présenter au LEADER ;
- Enfin, pour l'organisation de la fête, des aides bénévoles seront demandées.

Préparation Budgétaire 2019 :

Les résultats de l'année 2018 sont communiqués, et la section de fonctionnement est proposée à l'Assemblée. Les prochaines réunions sont fixées au 13 Mars (Vote des CA, CG, Taux) et au 27 Mars (Vote du Budget)

Concernant l'investissement, des décisions seront prises lors de la prochaine réunion sur les travaux et achats à effectuer sur cet exercice 2019 ;

QUESTIONS DIVERSES :

2019-13 Amortissement Orange:

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'en 2018, une facture de 981€ a été réglée à ORANGE à l'article 20422 (Enfouissement de réseau).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales concernant les dotations aux Amortissements, Considérant que la Collectivité est amenée à recourir à l'amortissement sur ces dépenses,

Sur proposition de Mme le Maire, et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident

De fixer à 1 an la durée d'amortissement pour ces frais

Mandat et titre seront émis en 2019 au 6811 (042) et 280422 (040) pour un montant de 981€.

2019- 14 AMORTISSEMENT BALAYEUSE :

Mme le Maire rappelle au Conseil la délibération 2018-38 concernant la balayeuse.

L'amortissement de ce matériel s'effectue sur 5 ans (Mandat imputé à l'article 6811 (042) et Titre au 28188 (040) pour un montant de 3904.80€, et est supporté par les Communes utilisatrices du Matériel (St Georges de Noisé et Mazières) au prorata du nombre d'heures d'utilisation)

Une convention a été signée entre les parties, et le coût horaire (Amortissement + Frais) pour l'année 2018 est de 49.53€

Le Conseil prend acte, et charge Mme le Maire de faire procéder au remboursement de la dépense par les Communes ci-dessus désignées.

2019-15: Protection sociale complémentaire / Volet prévoyance

Mandat au Centre de Gestion de la FPT des Deux-Sèvres pour convention de participation

Le Conseil municipal de VERRUYES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique placé auprès du Centre de gestion en date du 12 Février 2019,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal de VERRUYES, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance

2°) de retenir la convention de participation ;

3°) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat, et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir de juillet 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} janvier 2020.

4°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

Montant en euros : 15€

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

2019-16 Vente Fenêtres :

La Commune dispose de fenêtres dont elle n'a pas besoin. Une personne est intéressée pour en acheter. Il est demandé au Conseil son avis.

Après délibéré, le Conseil décide de vendre ces fenêtres à 50€ l'unité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Vendredi 26 Juillet : Marché des Producteurs au Plan d'eau,
- Cinéma d'été 2019 : La Communauté de Communes Val de Gâtine va financer la projection de 3 séances de cinéma en Plein air pour l'été prochain. Il est proposé une séance sur une Commune de chaque ex Communauté de Communes (Coulonges, Champdeniers, Mazières). La Commune de VERRUYES est intéressée pour organiser une séance, et Mme le Maire est chargée de suivre ce dossier.
- Collège Roger Thabault : Voyage en Angleterre, et demande de participation financière : Comme en 2018, le Conseil émet un avis défavorable au versement d'une subvention au Collège ; Les familles de VERRUYES, concernées par ce voyage, ayant des difficultés, pourront faire une demande auprès de la Commission Sociale en Mairie.

PROCHAINES REUNIONS : 13 et 27 Mars 2019

Verruyes, le 01 Mars 2019

Mme le Maire,



[Signature]